

**Réseau National de Défense des Droits Humains
(RNDDH)**

*Les Droits à la vie, à la sécurité et à l'intégrité
physique, psychique et morale violés :
le RNDDH tire la sonnette d'alarme*

29 juin 2017

Sommaire

	Pages
I. Introduction	2
II. Sur la situation sécuritaire du pays	2
III. Sur les cas de brutalité policière enregistrés	4
1. Manifestation contre l'arrestation du Sénateur élu de la Grand'Anse Guy PHILIPPE	4
2. Cas du Parc Industriel Métropolitain - SONAPI	4
3. Cas de l'Office d'Assurance Véhicules Contre Tiers (OAVCT)	7
4. Cas du journaliste de Radio Vision 2000 Yandy Frantz FIDELE	8
5. Cas du Substitut Commissaire du Gouvernement St-Aneau Norzé	9
6. Cas de brutalité policière enregistrés lors d'une manifestation d'étudiants	10
7. Cas de deux (2) hommes arrêtés dans le cadre d'un viol collectif	10
IV. Commentaires et Recommandations	11

I. Introduction

Depuis quelques mois, le pays connaît une grande détérioration de la situation sécuritaire caractérisée par des assassinats, des blessures par balles, des lynchages, des cambriolages et des courses-poursuites réalisées en plein jour.

Parallèlement, plusieurs manifestations pour la réclamation et le respect de certains Droits économiques et sociaux sont réalisées au cours de ces derniers mois. Elles sont émaillées d'actes de violence et de brutalités policières.

Cette situation sème la panique au sein des familles haïtiennes et inquiète au plus haut point le **Réseau National de Défense des Droits Humains** (RNDDH), une organisation de promotion et de défense des Droits Humains qui estime de son devoir de faire le point par rapport aux faits susmentionnés et de proposer certaines recommandations aux autorités concernées.

II. Sur la situation sécuritaire du pays

Pour la seule période allant de janvier à mars 2017, au moins *quatre-vingt-quatorze* (94)¹ cas de morts par balles ont été recensés dans tout le pays soit une moyenne de *seize* (16) personnes par mois. Cependant, la zone métropolitaine de **Port-au-Prince** reste l'endroit le plus dangereux du pays où il ne se passe pas de jour sans qu'au moins un cas d'assassinat ou d'agression physique ne soit enregistré. Les exemples sont nombreux. En voici quelques-uns :

- Le 23 janvier 2017, un jeune de *vingt-deux* (22) ans a été assassiné à **Delmas 83** par des individus armés, montés à bord de motocyclettes.
- Le 4 février 2017, *deux* (2) personnes, Cantave MICHEL et Célimène DESINOR, ont été décapitées à **Los Palis, Tabacal, Hinche**, dans le département du Centre.
- Dans la nuit du 6 au 7 février 2017, *trois* (3) personnes dont *deux* (2) femmes ont été tuées par balles, alors qu'elles se trouvaient sur la place La Paix, localisée à **Delmas 2**.
- Le jeudi 9 février 2017, Reynold DAUPHIN, alias Kamaz, a été assassiné par balles, par des individus armés, alors qu'il se trouvait à **Carrefour Ti Fou, Routes des Dalles**.
- Dans la nuit du 18 au 19 mars 2017, Renand FORTUNE a été assassiné par balles, par des individus circulant à motocyclettes. Il se trouvait à **l'Avenue N**.

¹ Source : *Compilation d'informations de la Commission Episcopale – Justice et Paix (CE-JILAP), du Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH), du Nouvelliste.*

- Le 18 avril 2017, un agent de la PNH, Samuel ALCIDE a été assassiné de plusieurs balles, à **Lalue**, par des individus armés qui circulaient à bord de motocyclettes.
- Le 23 mai 2017, un homme présenté par les riverains comme étant un commerçant, a été assassiné à **Delmas 33** par des individus armés non identifiés.
- Dans la nuit du 3 au 4 juin 2017, un policier, Jordany LAZARDI, a été assassiné par des individus armés. Il a reçu plusieurs projectiles, alors qu'il se trouvait à **Delmas 33**.
- Tôt dans la matinée du 4 juin 2017, deux (2) portefaix se sont battus **Marché Télélé**, à **Frères**. L'un d'entre eux, grièvement blessé à l'arme blanche, a perdu la vie. Les agents de la PNH sont intervenus pour ramener l'ordre au marché et procéder eux-mêmes à la levée du cadavre. Les marchands s'y sont opposés, arguant qu'un Juge de Paix doit intervenir en vue de procéder au procès-verbal de constat avant la levée de corps. Confrontés à ce mouvement de protestation, les agents de la PNH ont décidé de tirer à hauteur d'homme. Une marchande a reçu une balle à la tête et est morte sur le champ.
- Le 5 juin 2017 une jeune femme médecin du nom de Frédérique VIAU, a été assassinée à **Delmas 83** par des individus montés à bord de motocyclettes.
- Le 9 juin 2017, Oby Bernard LAFLEUR, un agent de la PNH a été assassiné à l'**Avenue Magloire Ambroise**, en plein jour. Il venait de faire procéder au lavage de son véhicule. Deux (2) personnes qui l'accompagnaient ont été grièvement blessées par balles.

Parallèlement, des courses-poursuites sont faites, au grand jour. Des personnes revenant de la banque sont poursuivies par des individus montés à bord de véhicules ou de motocyclettes. D'autres sont poursuivies, sans raison apparente. A titre d'exemple :

- Le 27 avril 2017, un véhicule de la **Croix Rouge** est attaqué par des individus armés non identifiés. Un cadre a été grièvement blessé.
- Le 16 juin 2017, à l'**Avenue Martin Luther King**, des individus armés ont ouvert le feu sur plusieurs véhicules qui passaient dans la zone. La cible : une jeune dame qui, à bord de sa voiture, revenait de la banque. Les individus lui ont demandé de leur remettre son sac. La vigilance des passants et l'intervention policière ont permis à la jeune femme de s'en sortir indemne. Cependant, il convient de souligner que souvent, même après avoir remis l'argent qu'elles avaient en leur possession, ces personnes sont quand même froidement assassinées.

Par ailleurs, des passants sont victimes de fouilles et voient leurs effets emportés par des individus armés. Ces cas sont recensés à *Pétion-ville*, au *Portail de Léogane*, et de manière générale, dans toutes les stations d'autobus de la capitale.

Des cambriolages sont perpétrés en plein jour par des individus armés qui se font passer pour des employés de l'*Electricité d'Etat d'Haïti* (ED'H) ou pour des représentants de l'appareil judiciaire, venus procéder à des exécutions de jugements rendus.

Des véhicules stationnés sur la cour de certaines maisons, sont vandalisés.

Le soir, un peu partout dans le pays, on entend des tirs d'armes automatiques, souvent, du fait de riverains qui tentent de repousser des attaques nocturnes car, c'est aux citoyens qu'il échet le devoir de se défendre et de défendre les membres de leur famille ainsi que leurs biens.

Face à cette montée de l'insécurité, plusieurs organisations de la société civile dont la *Commission Episcopale Justice et Paix* (CE-JILAP) ainsi que des particuliers se sont insurgés contre la léthargie des autorités étatiques. Des appels ont été lancés par les citoyens inquiets.

Une rencontre a été réalisée par le *Conseil Supérieur de la Police Nationale* (CSPN) à la suite de laquelle, une présence policière a été remarquée dans les rues de la Capitale.

III. Sur les cas de brutalité policière enregistrés

A côté de la dégradation de la situation sécuritaire, depuis plusieurs semaines, les agents de la PNH en général et des forces spécialisées en particulier, sont pointés du doigt en raison des nombreuses interventions policières brutales recensées à travers le pays. Plusieurs exemples ont retenu l'attention du RNDDH :

1. Manifestation contre l'arrestation du Sénateur élu de la Grand'Anse Guy PHILIPPE

En janvier 2017, suite à l'arrestation et l'extradition du Sénateur élu Guy PHILIPPE, plusieurs manifestations sont réalisées par ses partisans et sympathisants pour exiger son retour au pays. Au cours de ces manifestations, plusieurs cas de brutalités policières ont été enregistrés et au moins *trois* (3) blessés par balles ont été recensés dans le département de la *Grand'Anse*. Selon la population, les balles ont été tirées par des agents de la PNH.

2. Cas du Parc Industriel Métropolitain - SONAPI

Le 1^{er} mai 2017, à l'occasion de la **Journée Internationale du Travail**, une marche est organisée par les ouvriers du secteur textile pour exiger la révision à la hausse du salaire minimum. Celle-ci a été dispersée par les agents de la PNH qui, au niveau de la **Rue Lamarre**, ont décidé que la manifestation ne pouvait plus continuer. Pourtant, une notification a été envoyée aux autorités policières, dans le délai légal prévu.

Suite à l'échec de cette manifestation, le 3 mai 2017, les ouvriers ont adressé une lettre au **Ministère des Affaires Sociales et du Travail** (MAST), annonçant un arrêt de travail pour le 8 mai 2017. En réponse, une rencontre a été rapidement planifiée pour le 5 mai 2017. Lors de celle-ci, le Ministre des Affaires Sociales et du Travail a promis un accompagnement social qui tiendra compte :

1. De la subvention d'une cafétéria dans les usines ;
2. De la mise à disposition des ouvriers d'une trentaine de bus comme moyen de transport ;
3. De la création d'un village de logements destinés aux ouvriers ;
4. De l'octroi de l'assurance de l'**Office National d'Assurance et de Vieillesse** aux ouvriers ;
5. De l'octroi de l'assurance santé de l'**Office d'Assurance Accidents du Travail Maladie et Maternité** (OFATMA) aux ouvriers ainsi qu'aux membres de leur famille.

A la fin de la rencontre, le Ministre a demandé aux ouvriers de ne pas procéder à l'arrêt de travail prévu pour le 8 mai 2017 et a fixé une nouvelle rencontre pour le 15 mai 2017 dans les locaux du MAST à compter de 11 heures.

Cependant, en ce qui a trait à la revendication portant sur l'augmentation du salaire minimum, il a affirmé ne rien pouvoir promettre, cette question étant de la compétence du **Conseil Supérieur des Salaires** (CSS), dysfonctionnel alors depuis juin 2015, avec la démission d'un de ses membres et l'échéance du mandat des autres membres.

Parallèlement, les discussions relatives à l'augmentation du prix des produits pétroliers ont été entamées par le gouvernement MOÏSE / LAFONTANT, avec différentes structures syndicales.

Le 15 mai 2017, le prix des produits pétroliers a effectivement été augmenté. Cette décision a eu une influence directe sur les prix des produits de première nécessité, aggravant la situation générale de pauvreté qui existait déjà dans le pays. Ceci a engendré le soulèvement de plusieurs couches de la société, notamment, des plus défavorisées. La classe ouvrière a pour sa part, décidé d'organiser des manifestations pour exiger la révision à la hausse du salaire minimum de la classe ouvrière. Elle réclame *huit* (800) gourdes par jour.

Parallèlement, la rencontre préalablement fixée avec le MAST s'est mal terminée, les protagonistes n'ayant pas pu trouver une entente. En réponse à cet échec, le 16 mai 2017 les syndicats ont adressé une lettre au Ministre pour l'informer d'un arrêt de travail. Notification relative à une marche de protestation prévue pour le 19 mai 2017, a été envoyée aux autorités policières.

Le 19 mai 2017, des ouvriers ont effectivement gagné les rues. Parallèlement, l'**Association des Industries d'Haïti** (ADIIH) a dénoncé le fait que des membres des syndicats avaient pressuré les ouvriers et les ont forcés à quitter leurs lieux de travail pour prendre part à un mouvement de protestation dont ils ne sont pas les instigateurs et dans lequel ils ne se retrouvent pas. Conséquemment, l'ADIIH a ordonné que les usines restent fermées jusqu'au 23 mai 2017.

Le lendemain de la marche, soit le 20 mai 2017, les ouvriers se sont rendus sur leurs lieux de travail mais, avec l'objectif de continuer le mouvement de protestation. Le responsable du personnel du bâtiment 5253 au **Parc Industriel Métropolitain - SONAPI** a fait appel à la PNH en vue de protéger les bâtiments de la SONAPI et d'exiger le départ des ouvriers de la cour.

Plusieurs tentatives de rencontres avec le Ministre ont avorté. Et, celle du 21 mai 2017, tenue à l'**Hôtel El Rancho** n'a pas donné de résultats concrets. Les syndicalistes ont alors décidé de continuer avec leur mouvement.

A la surprise générale, le 22 mai 2017, tôt dans la matinée, les usines étaient truffées d'agents de l'**Unité Départementale pour le Maintien de l'Ordre** (UDMO). Dans leurs interventions, ces derniers ont fait un usage excessif de la force. Au moins onze (11) ouvriers ont été victimes de brutalités policières. Il s'agit de :

1. Edwiche PETIT-FRERE
2. Espérance MERANVIL
3. Marie-Claude LAROSE
4. Edeline ANDRE
5. Marie-Linda VILMA
6. Modeline MARCELUS
7. Tony ANTOINE
8. Jude PIERRE Coordonnateur général de GOSTTRA. Il a été bastonné par la police. Son téléphone est brisé par les agents.
9. Wadson BLANCHARD, Coordonnateur adjoint GOSTTRA. Le mégaphone qui était en sa possession, a été brisé le 8 mai 2017 ;

De même, deux (2) autres ouvriers ont été blessés lors des interventions policières. Il s'agit de :

- Gino JEROME, atteint de balles en caoutchouc.

- Félixon CLERGE Coordonateur Général de SOPA-BO dont le poignet droit est fracturé.

Plusieurs ouvriers ont été interpellés par la police dans le cadre de ce mouvement de protestation. Ils ont été acheminés au **Commissariat de Delmas 33** pour être ensuite relâchés. Cependant, *un* (1) d'entre eux est retenu pour **bris de vitres de véhicules**. Il a été transféré à la **Prison Civile de Port-au-Prince**. Il s'agit de William FERTIL, ouvrier affecté au bâtiment 31, baptisé **Horizon**. Il est écroué le 23 mai 2017 à la **Prison Civile de Port-au-Prince**.

Il a affirmé avoir été brutalisé par les agents de la PNH, au moment de son arrestation. Son poignet droit est fracturé. Son œil droit est traumatisé et présente des caillots sanguins. Il a aussi des égratignures au niveau de son flanc gauche.

3. Cas de l'Office d'Assurance Véhicules Contre Tiers (OAVCT)

Le 22 mai 2017 a débuté un mouvement de protestation au sein de l'**Office d'Assurance Véhicules Contre Tiers** (OAVCT), pour réclamer entre autres :

- Le départ immédiat pour mauvaise gestion, de l'actuel directeur général de l'OAVCT, Elie BLAISE placé à la tête de cette institution le 28 mars 2017 ;
- Une augmentation salariale de 50% ;
- La relance du fond de pension des employés, bloqué depuis le départ de l'ancien directeur général de l'OAVCT ;
- Le paiement de la police d'assurance-santé pour laquelle des montants sont déduits de leur salaire ;
- L'octroi d'une pension à plus de *soixante* (60) employés ayant formulé la demande ;
- Une amélioration des conditions générales de travail.

Ce mouvement a provoqué un arrêt de travail dans toutes les annexes de l'OAVCT car, selon plusieurs employés rencontrés par le RNDDH, les problèmes au niveau de l'OAVCT sont très profonds. En voici quelques exemples :

- Un montant de *quarante-quatre mille* (44.000) gourdes était affecté à l'achat d'eau potable pour les annexes de l'aire métropolitaine. A l'arrivée du Directeur Général Elie BLAISE à la tête de l'institution, le contrat avec l'ancien fournisseur a été résilié au profit d'une autre compagnie, appartenant, selon les dires des employés, à un député de la cinquantième législature. Et le montant a été révisé à la hausse. Aujourd'hui, fournir de l'eau potable aux employés de l'OAVCT coûte

un million cinq cent mille (1.500.000) gourdes à l'Etat haïtien. Pourtant, l'eau n'est pas disponible pour les employés, malgré cette augmentation substantielle.

- Depuis l'arrivée du nouveau Directeur Général, *cinq cent vingt-huit (528)* personnes ont été embauchées à l'OAVCT. Parmi elles, on retrouve des contractants et des stagiaires. *Soixante-quinze (75)* d'entre eux ont déjà été nommés.
- Depuis un certain temps, les rumeurs faisant état de la privatisation éventuelle de l'institution, jettent l'inquiétude au sein des employés. Ces derniers s'insurgent déjà contre cette éventualité qu'ils prennent au sérieux parce qu'elle a été abordée par l'actuel président de la République le 14 juin 2014, et qu'elle fait l'objet d'actions de de propagande même auprès des employés de l'OAVCT.
- Le 14 juin 2017, une commission présidentielle tripartite composée du **Ministère de l'Economie et des Finances**, de l'**Office de Management des Ressources Humaines (OMRH)** et de la Primature, avec à sa tête M. Luck Eucher JOSEPH s'est entretenue avec les protestataires. Cependant à date, aucune solution n'est encore annoncée.

Dans le cadre de ce mouvement, des protestataires ont affirmé avoir subi des actes de bastonnade perpétrés par des agents de la PNH.

De plus, *trois (3)* d'entre eux ont été arrêtés par des agents de l'**Unité Départementale pour le Maintien de l'Ordre (UDMO)**. Il s'agit de : Wilfrid DESTIN, Ones PIERRE qui ont été libérés le même jour et de Bellamy BERNARD qui pour sa part, a été relâché le 16 juin 2017.

Le 22 juin 2017, une **Commission Technique de Restructuration de l'OAVCT** est mise sur pied. Elle est composée de *trois (3)* membres et dispose d'un délai de *six (6)* mois pour, entre autres, évaluer la situation et proposer un plan de sortie de crise.

4. Cas du journaliste de Radio Vision 2000 Yandy Frantz FIDELE

Le 5 juin 2017, Yandy Frantz FIDELE, journaliste de **Radio Vision 2000**, conduisait son véhicule lorsqu'arrivé à l'**Avenue Charles Sumner**, il a été stoppé par des agents de l'**Unité Départementale pour le Maintien de l'Ordre (UDMO)**, pour ce qui lui semblait être une vérification de routine.

A un certain moment, les agents de l'UDMO lui ont demandé de descendre du véhicule. Considérant qu'ils étaient en train de lui faire perdre son temps, il s'en est ouvert à l'une des personnes qui l'accompagnaient dans la voiture.

Son impatience a été mal perçue par les agents de l'UDMO.

Il a tenté alors d'appeler le Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de **Port-au-Prince**, en vue de l'informer de la situation. L'un des agents de l'UDMO s'en est ouvertement pris à lui et lui a demandé de lui rendre son téléphone portable. Le journaliste n'a pas voulu. Alors, plusieurs agents se sont jetés sur lui et se sont mis à le maltraiter. Malgré qu'il se soit présenté à ses agresseurs, ces derniers l'ont menotté, l'ont bousculé, avant de le jeter brutalement à l'arrière du pick-up immatriculé 1-00417, avec une telle force que le choc lui a coupé la lèvre inférieure. Il a été gardé dans ces conditions, en rétention, sous un soleil ardent, pendant environ une heure d'horloge.

Ce n'est que grâce à l'intervention d'un défenseur des droits humains et d'un Sénateur que les agents de l'UDMO ont consenti à le relâcher.

Le 7 juin 2017, l'**Inspection Générale de la PNH** a été saisie par la victime. Le 27 juin 2017, une confrontation a été réalisée au Bureau des Droits de l'Homme de l'IGPNH entre les policiers et le journaliste.

Une enquête de terrain sera diligentée par l'IGPNH.

5. Cas du Substitut Commissaire du Gouvernement St-Aneau NORZE

Le 12 juin 2017, le Substitut Commissaire du Gouvernement près le **Parquet du Tribunal de Première Instance de la Croix-des-Bouquets**, Me St-Aneau NORZE a été brutalisé par un agent de la PNH, Luxon ALTIDOR, inspecteur affecté à la sécurité personnelle du Commissaire en chef du Parquet, Me Claude MICHEL.

L'inspecteur Luxon ALTIDOR a administré un coup de poing au visage du Magistrat St-Aneau NORZE, au sein même du bureau du Commissaire en chef, en présence de *deux* (2) autres Substituts, Edner GUILLAUME et Eddy DERICE.

Le Substitut St-Aneau NORZE a ordonné l'arrestation du policier fautif. Cependant, le Commissaire en chef s'y est opposé, arguant qu'il ne pouvait accepter que son protégé soit arrêté.

Les autres substituts, offusqués, ont exigé que l'action publique soit mise en mouvement à l'encontre de l'inspecteur Luxon ALTIDOR.

Depuis, les activités sont totalement paralysées au Parquet et le spectre d'un bras de fer plane sur la juridiction.

6. Cas de brutalité policière enregistrés lors d'une manifestation d'étudiants

Le 14 juin 2017, une manifestation est réalisée par des étudiants de plusieurs facultés de la capitale en vue d'exprimer leur solidarité à l'étudiant Jean Rock GOUGUEDER, victime lors des événements survenus le 12 juin 2017 à la **Faculté d'Ethnologie**.

Au cours de cette manifestation, plusieurs étudiants ont été maltraités, *un* (1) a reçu une balle en caoutchouc au niveau du temporal gauche. De plus, au moins *trois* (3) autres ont été arrêtés. Il s'agit de :

- Francisco DESGRANGES, étudiant à l'**Ecole Nationale des Arts** (ENARTS)
- Marvens SAINT FLEUR, étudiant à la **Faculté des Sciences Humaines**
- Rony JOSEPH, étudiant à l'**Ecole Normale Supérieure**

Ils ont été emmenés au **Commissariat de Port-au-Prince** où ils ont été auditionnés par un Juge de Paix. Par la suite, ils ont été transférés au **Commissariat de Delmas 33**.

Le 16 juin 2017, ils ont été acheminés au **Parquet du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince** et ont été remis en liberté.

7. Cas de deux (2) hommes arrêtés dans le cadre d'un viol collectif

En décembre 2016, une mineure de *seize* (16) ans est victime de viol collectif. Les agresseurs ont enregistré leur crime horrible et ont fait circuler la vidéographie sur les réseaux sociaux.

Toute la société haïtienne était révoltée contre ce crime odieux et attendait avec impatience l'arrestation des personnes impliquées pour que justice soit rendue à la victime et à sa famille.

C'est donc avec contentement et satisfaction que la population en général et le RNDDH en particulier ont appris, en date du 22 juin 2017, l'arrestation de Nickenson REMY alias Sonson et de Jean Wisky EMILE alias Whiky.

Cependant, à la stupeur générale, une vidéographie réalisée dans l'enceinte même du **Commissariat de Pétion-ville**, circule maintenant sur les réseaux sociaux dans laquelle on voit *deux* (2) individus, la risée d'un groupe qui leur lance des propos grivois. Ils sont forcés de se frapper, de s'embrasser sur la bouche et de se mordre l'un l'autre.

IV. Commentaires et Recommandations

L'insécurité qui bat son plein dans le pays puise sa source dans l'impunité institutionnalisée en Haïti et dans le fait que des policiers, insuffisants pour protéger la population, sont affectés à la protection exclusive des élus. En effet, aujourd'hui, dans de nombreux commissariats et sous-commissariats du pays, on retrouve moins que *cinq* (5) agents de la PNH, affectés à la sécurité de toute une commune alors que certains élus peuvent avoir jusqu'à *trois* (3) agents de la PNH affectés à leur protection personnelle.

C'est aussi dans ce contexte d'impunité institutionnalisée que des autorités étatiques mettent à la disposition de leurs proches des véhicules munis de sirène et de vitres teintées. Souvent, ces véhicules échappent au contrôle des agents de la PNH.

Il est aussi un fait que la circulation des motocyclettes constitue un élément important dans l'insécurité. Les chauffeurs de motocyclettes semblent penser qu'ils échappent aux règles générales de circulation automobile. Ils s'engagent à contre-sens, dans des voies à sens unique, conduisent dangereusement et ont des coudées franches pour s'adonner à des actes répréhensibles.

Seulement dans les cas d'assassinat et d'attaque pris en exemple par le RNDDH, 60 % ont été perpétrés par des individus montés à bord de motocyclettes et, même ce pourcentage élevé n'est pas représentatif de la réalité. Conséquemment, vouloir éradiquer ce phénomène revient à chercher les causes réelles et à agir y directement.

Par ailleurs, le RNDDH rappelle que la PNH n'a pas été instituée pour s'adonner à des actes de bastonnade et de brutalités policières. Elle est par définition, une police civile, qui suppose un rapprochement de la population à desservir et la possibilité d'entreprendre des démarches pour que les agents soient jugés par devant un tribunal de droit commun, ce, comme tout citoyen, en dépit des règles de protection, dont jouissent les agents.

Or, les cas susmentionnés qui ont été rapportés au RNDDH ne permettent pas d'affirmer que les interventions policières sont en lien avec ce qui vient d'être énoncé. Et, la traduction par devant les autorités de justice, d'agents de la PNH se fait trop rarement, du point de vue du RNDDH. En effet, souvent, des décisions administratives sont prises à l'encontre des autorités policières, par l'Inspection Générale de la PNH mais, les dossiers ne suivent pas leur chemin, du côté des autorités judiciaires.

Aujourd'hui, les brutalités policières sont devenues tellement courantes que même des agents de la PNH enregistrent les cas de violation de droits humains dont ils se rendent coupables. Sur ce point, le RNDDH souligne à l'attention de tous que l'indignation soulevée par le crime de viol collectif perpétré par les individus en décembre 2016 à l'encontre d'une mineure, n'autorise aucunement les autorités policières à soumettre les éventuels agresseurs de ladite victime, à des traitements cruels, inhumains et

dégradants. La mineure victime de viol collectif n'a pas besoin de vengeance. Elle réclame justice.

Les cas de bastonnade, de gifle en public, de mauvais traitements, de rétention sous un soleil ardent, de brutalités lors des manifestations, etc. portent atteinte à l'intégrité physique, psychique et morale des victimes et ne peuvent rester impunis.

En ce sens, le RNDDH recommande aux autorités du *Conseil Supérieur de la Police Nationale* (CSPN) :

- D'analyser les causes réelles et profondes de cette recrudescence de l'insécurité et d'y intervenir efficacement en vue de l'endiguer ;
- De prendre les sanctions qui s'imposent à l'encontre des agents de la PNH qui se sont rendus coupables de brutalités policières et d'acheminer leurs dossiers aux autorités judiciaires.